

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2024 – DPAT / T-154

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 633
P.R.	PR 5 + 400 au PR 7+ 070 (sens -)
COMMUNES	SAINT AVOLD
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2024</i> • Travaux préparatoires nécessaires pour les travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD 633 (sens -) entre le giratoire Paul Weiss et les bretelles d'accès à l'autoroute A4.
DATES	• Nuit du vendredi 11 octobre au samedi 12 octobre 2024 (phase 1) • Nuit du vendredi 18 octobre au samedi 19 octobre 2024 (phase 2)
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière sur la RD 633 sens (-) (Creutzwald > St Avoild) entre le giratoire Paul Weiss et les bretelles d'accès à l'autoroute A4. (Coupure de nuit de 20H00 à 6h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier, de coupure, à la charge de l'Entreprise COLAS EST - Sous contrôle du Département – UTT de FORBACH - SAINT AVOLD • Signalisation de déviation à la charge du Département - UTT de FORBACH - SAINT AVOLD

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

⇒ Les travaux nécessiteront une coupure de la circulation routière sur la RD 633 sens (-) (Creutzwald > St Avold) entre le giratoire Paul Weiss et les bretelles d'accès à l'autoroute A4.

- Les travaux seront réalisés de nuit de 20h00 à 6h00.

Phase 1 : Section entre le giratoire Paul Weiss et le giratoire de l'Europort.

Travaux effectués la nuit du vendredi 11 octobre à 20h00 au samedi 12 octobre 2024 à 6h00.

- Une déviation sera mise en place comme suit :

RD633 → D26 → DIESEN → RD26 → PORCELETTE → RD72 → SAINT AVOLD → RD633

Phase 2 : Section entre le giratoire de l'Europort et les bretelles d'accès à l'A4.

Travaux effectués la nuit du vendredi 18 octobre à 20h00 au samedi 19 octobre 2024 à 6h00.

- Une déviation sera mise en place comme suit :

→ RD633 → Zone Europort → RD72 → SAINT AVOLD → RD633

⇒ La circulation routière sur la RD 633 sens (+) restera ouverte.

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Sarreguemines ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY et au Maire de la Ville de SAINT AVOLD, pour information.

METZ, le 04 / 10 / 2024

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2024 – DPAT / T-154

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -
B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1

- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce qui le
concerne.

- 1 M. le Maire de la Ville de SAINT AVOLD, pour information.
voirie-commerce@mairie-saint-avold.fr courrier@mairie-saint-avold.fr

- 2 MM. les Maires des Communes de DIESEN, de PORCELETTE, pour information.
mairie.diesen@wanadoo.fr mairie-porcelette2@wanadoo.fr

Copie transmise pour information :

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD
+ DPAT/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR.

1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com

1 M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST - 12 Rue René François Jolly – 57200 SARREGUEMINES
moselleest@colas.com benoit.strassel@colas.com cedric.thil@colas.com

Chrono SDER

METZ, le 04 / 10 / 2024

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT